

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le **sept juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente juin deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absentes avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Roseline TRAMBOUZE donne pouvoir à Christine VALADE

Absent sans excuse : Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patrick DUCROS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer avec l'ordre du jour, Caroline BOUJOT, directrice de la Soupe Au Caillou est venue présenter à nouveau l'association et faire un bilan de l'année écoulée. Elle a présenté les principales activités proposées par l'association et plus particulièrement la toute dernière, la soupe digitale. Il s'agit des cours d'informatique, il y a environ 30 élèves. Ce poste est subventionné par le D2partement pour une durée de 18 mois. Le budget annuel pour l'extrascolaire, la micro crèche, la médiathèque – ludothèque, le périscolaire de Perreux et Saint Vincent de Boisset est de 766 000 €.

- **Convention de mise à disposition du 1er étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga (rapporteur)**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition du 1^{er} étage de la salle des sports à M. Etienne, professeur de yoga, pour la saison 2022 / 2023 (du 6 septembre 2022 au 30 juin 2023), pour les cours qu'il donne les mardis matins.

Pour information, le montant à percevoir par la commune pour cette mise à disposition est de 300 euros (100 euros / trimestre, pendant 3 trimestres dans l'année).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec M. Etienne.

Convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2022 / 2023 (du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023), pour des séances de sport les lundis après-midis pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Pour information, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche (insertion, action en faveur de jeunes en difficultés...).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition avec l'ADAPEI IME Le Mayollet.

Mise à jour de la convention entre la commune et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention mise à jour entre la commune de Perreux et l'OGEC pour l'année scolaire 2022 / 2023 et reductible de manière expresse.

Cette convention porte sur la participation de la commune au fonctionnement matériel de l'école privée de Perreux qui est sous contrat d'association.

Monsieur le Maire précise que le bureau de l'association a changé, il s'agit simplement de mettre à jour cette convention.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mise à jour de la convention entre la commune et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC).

***Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'approuver les travaux de ZA par le SIEL suite aux intempéries survenues le 22 juin dernier..
Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.***

- **Travaux ZA**

Monsieur PLACE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux à la ZA de Perreux par le SIEL suite aux intempéries survenues le 22 juin dernier. Le montant estimatif des travaux est de 6 643,73 € H.T. l'amortissement de ce fonds de concours se fera en cinq ans.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de la ZA.

QUESTIONS DIVERSES

- **Perreux en fête**

Monsieur le Maire informe que la fête du village aura lieu le vendredi 8 juillet. La Soupe Au Caillou organise un thé dansant l'après-midi à la salle des Vignes. A partir de 17h, courses dans le village, soirée festive et feu d'artifice financé par la commune. Madame ROCH ajoute que l'organisation de cette manifestation a sollicité beaucoup de personnes et elle demande donc aux conseillers de déplacer à cette soirée.

- **Remerciements de la FNACA et du club des retraités**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le club des retraités et la FNACA remercient la municipalité pour le versement de la subvention 2022.

- **Point final EAGC**

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'études viendra en mairie le mardi 12 juillet à 19h00 afin de faire un point final sur l'EAGC.

- **Futur cabinet médical**

Madame VALADE explique que Monsieur Audin de l'ARS est venu en mairie en présence d'un infirmier de Perreux. Ce dernier a apporté des conseils et des précisions quant à la possibilité des subventions. Pour être labellisé « maison de santé pluriprofessionnelle », il faut avoir deux médecins qui s'engagent sur l'opération et un paramédical.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà le bâtiment, il s'agit de l'ancienne pharmacie, et qu'il faut faire chiffrer les travaux d'aménagement intérieur. Les médecins de Commelle-Vernay seront sollicités pour venir visiter le bâtiment et avoir des conseils pour l'aménagement.

- **Intervention de Madame VALADE**

Elle informe que l'Assemblée Générale des Aiglons a eu lieu. Changement au niveau du bureau, deux nouvelles co-présidentes entre autres. L'association remercie le personnel communal ainsi que les élus pour l'entretien des locaux et les services rendus.

Madame Valade fait part également que l'Assemblée Générale du Football club a également eu lieu. Changement de Président, il s'agit de M. Sylvain Girardin. Ce dernier remercie les services techniques pour l'entretien des terrains de foot. Il informe que le tournoi de foot des 2 et 3 juillet a été un réel succès.

- **Concours des maisons et jardins fleuris**

Monsieur LAREURE informe que suite à la dernière intempérie, il a été décidé que le concours des maisons et jardins fleuris a été annulé cette année. L'enveloppe allouée sera répartie entre tous les candidats.

- **Festival de la céramique**

Monsieur LAREURE informe que le festival de la céramique aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 mais le délai étant court pour organiser cet évènement, il aura lieu mais sous une forme différente.

- **Intempérie du 22 juin dernier**

Les skydomes de la salle de sports ont été cassés. Monsieur PLACE explique que les lanternes du lotissement rue de l'Erable sont toutes cassées. Un devis a été demandé et la déclaration auprès de l'assureur a été faite. La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.